Ribeauvillé
CAPITALE DES MÉNÉTRIERS D'ALSACE

Contextualisation et explication de la politique mémorielle menée par la ville de Ribeauvillé au regard de l'acharnement médiatique de l'association « Stolpersteine en France »

Au mois de septembre dernier, la ville de Ribeauvillé a été sollicitée pour la pose d'un pavé de la mémoire, dit « Stolpersteine » par une famille d'un ancien boucher mort en déportation à Auschwitz.

La demande a été examinée par la municipalité qui a fait appel aux historiens et anciens combattants locaux pour avis. La concertation a motivé la municipalité à ne pas donner suite à la demande, au motif de garantir un traitement mémoriel égalitaire entre les Malgré-nous et l'ensemble des personnes déportées, quelles que soient leurs confessions ou leurs origines sociales. Précisant que le nom du défunt figure déjà sur le Monument aux morts de la commune, parmi toutes les victimes civiles. Sa mémoire étant ainsi préservée et honorée collectivement à travers ce lieu de recueillement ainsi que lors des différentes cérémonies patriotiques organisées chaque année. La ville demeure ainsi pleinement engagée dans le devoir de mémoire et la transmission de l'histoire auprès des générations présentes et futures. Il est à remarquer que la ville possède trois lieux de mémoire pour rendre hommage aux Malgré-nous, à toutes les victimes de la barbarie nazie et aux victimes des déportations ; que les cérémonies organisées à l'occasion du 8 mai et du 11 novembre rassemblent une assistance fort nombreuse.

Pour bien comprendre la décision de la municipalité, il convient de rappeler un douloureux pan de l'histoire avec l'annexion de l'Alsace et de la Moselle par le régime Nazi. À la suite de l'ordonnance d'août 1942, les jeunes mosellans et alsaciens furent incorporés de force dans l'armée allemande, affectés dans la Wehrmacht ou versés d'autorité dans la Waffen-SS. Ainsi 140 000 jeunes se retrouvèrent contraints de porter un uniforme honni, sous peine de subir de terribles représailles : menaces, tortures, internement dans le camp de sécurité de Schirmeck. Enfin, les représailles sur les familles eurent raison de leur résistance.

Ne faisant aucune confiance aux recrues alsaciennes et mosellanes et craignant leur désertion, l'armée allemande décida d'envoyer la plupart d'entre eux sur le front russe. Si beaucoup désertèrent en se rendant aux soviétiques dans l'espoir de rejoindre la France Libre, nombreux sont ceux qui se retrouvèrent internés au camp de Tambov, après avoir subi interrogatoires, internements, transits épuisants, travail forcé et ration alimentaire plus que déficiente.
Après la capitulation de l'Allemagne nazi et 5 années d'humiliation et de souffrance, l'Alsace et la Moselle comptabilisent 44 000 morts et disparus, dont 16 000 en captivité.

www.ribeauville.fr

Ville de Ribeauvillé - 2 Place de l'Hôtel de Ville - BP 50037 - 68152 Ribeauvillé Cedex - Tel. 03 89 73 20 00 - mairie@ribeauville.fr

Afin de rendre hommage aux morts et disparus alsaciens et mosellans de la seconde Guerre Mondiale, un Mur des Noms a été édifié au cœur d'un mémorial à Schirmeck dans le Bas-Rhin. Il rassemble, tout en distinguant leur histoire, les incorporés de force, les victimes civiles, les soldats français, les juifs, les résistants, les témoins de Jéhovah, les nomades et tsiganes, les homosexuels, les patients psychiatriques.

A l'issue de la deuxième Guerre Mondiale, la lourde responsabilité de l'Allemagne dans le développement de l'idéologie politique de l'extrême droite, raciste, antisémite et totalitaire, portée par le nazisme, provoquant près de 60 millions de morts en Europe et dans le monde, fait naître dans le pays des mouvements de repentance. Ils visent à présenter publiquement des excuses pour les crimes et les violences de masse commis durant la guerre, à s'engager à réparer tous les torts et à ne plus les perpétrer.

Ainsi en 1992, pour commémorer les 50 ans du début de la mise en œuvre du camp de la mort d'Auschwitz, un artiste berlinois, Gunter Demning, propose de rendre hommage à toutes les victimes du nazisme sous la forme d'un pavé de mémoire ou Stolpersteine. L'objectif étant d'accrocher le regard du passant sur le sort d'une victime du nazisme arrachée à son dernier domicile fixe. En 2020, une association dénommée « Stolpersteine en France » est créée. Promouvant la démarche de l'artiste, elle tente d'imposer aux collectivités locales françaises le modèle allemand avec une insistance pour le moins douteuse, voulant imposer à tout prix la pose de leur pavé. Paris et Munich, Mulhouse et Thann pour ne citer que ces villes, ont toujours refusé de suivre le mouvement, considérant que leur emplacement porte atteinte à la mémoire des victimes de l'holocauste. Nombreuses sont d'ailleurs les communautés israélites à s'opposer à ces pavés susceptibles d'être piétinés, voire souillés.

Alors quid de la démarche française ou celle d'inspiration allemande ? En France, le modèle du Mur des Noms a rassemblé toutes les communautés et les collectivités dans un esprit de paix et de concorde. Le monument mémoriel scelle pour toujours dans la pierre les noms des victimes de la tragique histoire de l'Alsace et de la Moselle dans un environnement propice au recueillement. Il honore leurs noms dans la dignité et les préserve des altérations du temps et des semelles maculées.

La démarche d'inspiration allemande de l'association « Stolpersteine en France » ne cesse de soulever la polémique autour de ses activités mémorielles. La pression qu'elle exerce sur les collectivités pour satisfaire à sa demande soulève des controverses régulières en remettant en cause la probité des communes quant à leur volonté de garantir un traitement mémoriel impartial entre toutes les victimes de la tragédie nazie. En lieu et place d'un esprit de tolérance et d'entente harmonieuse présidant à une noble cause, les méthodes de l'association rendent suspecte sa véritable finalité lorsqu'elle associe à sa démarche un volet commercial.

La couverture médiatique à charge contre Ribeauvillé constitue un cas d'école. Pourquoi la ville de Ribeauvillé est-elle subitement la cible d'un acharnement de la part de l'association alors que de grandes villes françaises et allemandes refusent de se plier à ses pratiques ?

Il convient de rappeler :

- qu'en droit français, le scellement d'un objet sur la voie publique constitue une occupation privative illégale du domaine public ;
- que la commune a érigé trois lieux de mémoire en hommage à toutes les victimes des guerres et des persécutions en toute impartialité ;
- que le nom de la victime est gravé dans le marbre à deux reprises, une fois sur le Monument aux morts de Ribeauvillé et à l'échelle régionale sur le Mur des Noms à Schirmeck ;
- que l'association n'a jamais pris la peine de rencontrer les élus de Ribeauvillé pour évoquer sa démarche dans un climat constructif et amical.

Ce que l'on tente d'obtenir par la contrainte heurte nos valeurs démocratiques. Alors de grâce, acceptons que les communes françaises exercent le libre-choix de leur politique mémorielle. La cause étant trop noble pour l'entacher de marchandages qui la déshonorent. Quand l'intolérance s'érige en doctrine elle nourrit les idéologies extrêmes. Tous les citoyens libres ont le droit de penser que les victimes de cette tragédie méritent mieux que d'avoir leur nom foulé aux pieds des passants. L'expression française « fouler aux pieds » n'est-elle pas explicite lorsqu'elle range celle-ci parmi les verbes bafouer ou mépriser ?

Dans cette déplorable campagne de dénigrement et d'emballement médiatique, la ville de Ribeauvillé s'honore de défendre sa dignité et ses valeurs humanistes en montrant qu'une voie alternative est possible à la politique mémorielle. Sans distinction de confessions ou d'origine sociale, elle rend hommage de manière impartiale à tous les martyrs de la barbarie nazie, avec leurs noms gravés en lettres de bronze sur le Monument aux morts communal.

Le 26/11/2026

MAIRIE DE RIBEAUVILLÉ

Jean-Louis CHRIST

Maire de Ribeauvillé